



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 29 MARS 2007**

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 29 mars 2007** à 19 h 00 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

### Membres présents :

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean- Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean- Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Hervé BRUYERE, M. François- André ALLAERT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Claude PINON, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie- Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, M. François BRIOT, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claude- Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Christiane COLOMBET

### Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Jean-Marc NUDANT, M. Paul ROIZOT, M. Jean- François DODET, M. Christian PARIS M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Jean -Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

## COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 12 Avril 2001 modifiée, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

### **1. Evaluation du contrat d'agglomération / CPER**

**Le Conseil prend connaissance** de la présentation de la mission d'évaluation de son contrat d'agglomération 2002-2006 confié à la société Algoé.

### **2. HABITAT ET LOGEMENT Habitat - Etude nouveau quartier - Commune d'Hauteville - Demande de subvention**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** à la commune d'Hauteville, une subvention de 3 731,52 € pour la réalisation d'une étude relative à la création d'un nouveau quartier d'habitat,
  - **d'établir** avec la commune d'Hauteville la convention financière, annexée à la présente délibération, précisant les modalités d'exécution de cette décision ;
  - **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007, à l'article D11858 chapitre 204 ;
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la dite convention de fonds de concours ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

### **3. HABITAT ET LOGEMENT Habitat - Relogement - Prestation spécifique relative au relogement dans les nouvelles constructions - Participation communautaire**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon, une subvention de 5 860 € pour la réalisation d'une prestation complémentaire d'accompagnement des ménages en attente de relogement dans les nouvelles constructions programmées sur le quartier des Grésilles,
- **de dire** que le montant de la dépense sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007,
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**4. HABITAT ET LOGEMENT Habitat locatif public - subvention PLH - NEOLIA : construction de 5 logements individuels (3 PLUS, 2 PLS), rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** à NEOLIA – *8 rue Louis Neel - BP 47905 - 21079 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 5 logements individuels (3 PLUS, 2 PLS), situés rue de l'Abbayotte à Magny-sur-Tille, **une subvention d'un montant total de 32 505,06 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - Financement PLS : 7 970,24 € pour surcoût de construction,
  - Financement PLUS :
    - surcoût de construction : 9 891,11 €
    - surcharge foncière : 14 643,71 €
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par NEOLIA, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**5. HABITAT ET LOGEMENT Habitat locatif public - Subventions PLH - SCIC Habitat Bourgogne-Champagne : construction de 33 logements (30 PLUS, 3 PLAi), 1 rue des Verriers à Dijon**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne-Champagne. – *11 rue Colonel Marchand - BP 128 - 21004 DIJON cedex-*, pour l'opération de construction de 33 logements collectifs (30 PLUS, 3 PLAi) situés 1 rue des Verriers à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 197 662,48 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 113 546,81 € pour surcoût de construction,
  - 84 115,67 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne-Champagne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**6. HABITAT ET LOGEMENT Habitat locatif public - Subventions PLH - OPAC de Dijon : acquisition-amélioration de 3 logements (PLUS), 3 rue Chaudronnerie à Dijon**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc- BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs (PLUS) situés 3, rue Chaudronnerie à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 29 155,50 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 10 939,50 € pour surcoût de construction,
  - 18 216,00 € pour surcharge foncière.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**7. HABITAT ET LOGEMENT Habitat locatif public - Subvention PLH - Foyer Dijonnais : acquisition-amélioration d'un logement (PLAi), 45 rue Berbisey à Dijon**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** au Foyer Dijonnais – 8, rue Févret- BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement (PLAi) situé 45 rue Berbisey à Dijon, **une subvention d'un montant de 5 045,40 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**8. HABITAT ET LOGEMENT Habitat locatif public : Subventions PLH - Foyer Dijonnais : construction de 14 logements (PLUS), quartier Junot, rue de Chateaubriand à Dijon**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** au Foyer Dijonnais – 3, rue Févret - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 14 logements individuels (PLUS), situés dans le quartier Junot, rue de Chateaubriand à Dijon, **trois subventions d'un montant total de 69 563,57 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
  - 42 620,85 € pour surcoût de construction,
  - 16 942,72 € pour surcharge foncière,
  - 10 000 € au titre de la démarche Haute Qualité Environnementale.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par le Foyer Dijonnais, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**9. HABITAT ET LOGEMENT Accueil des gens du voyage : adhésion 2007 au réseau des collectivités locales compétences en matière d'accueil des gens du voyage mise en place par l'association IDEAL**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de renouveler**, au titre de l'année 2007 et moyennant une cotisation d'un montant de 1 500 €, l'abonnement au réseau Accueil des gens du voyage animé par l'association IDEAL ;
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2007 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**10. HABITAT ET LOGEMENT Affaires foncières - Dijon - 13, avenue de Langres - Acquisition d'une propriété**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'acquérir** sur M. et Mme PAGANT, demeurant 13, avenue de Langres, 21000 DIJON, une propriété bâtie située 13, avenue de Langres, cadastrée section AP n° 231 de 254 m<sup>2</sup> ;
- **de dire** que le montant de l'acquisition s'élève à la somme de 200 000 € ;
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser cette affaire.

**11. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE Projet de création du "Parc d'Activités de l'Est dijonnais" sous la forme d'une zone d'aménagement concerté. Concertation préalable à la création de la ZAC.**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'organiser** la concertation prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, préalablement à la création d'une zone d'aménagement concerté sur des terrains classés en zone AUe aux PLU de Saint-Apollinaire et de Quetigny, selon les modalités suivantes :
  - mise en place d'une exposition et mise à disposition d'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions ;
  - parution d'un article dans la presse locale ;
- **de dire** que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse.

**12. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**  
**Affaires foncières - Parc d'Activités de l'Est Dijonnais - Intervention de l'EPFL des**  
**Collectivités de Côte d'Or**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des terrains et propriétés bâties compris dans le futur Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (PAED) situé sur le territoire des Villes de Quetigny et de Saint-Apollinaire et classé en zone d'urbanisation futur (AUe) aux Plans Locaux d'Urbanisation (PLU) des deux communes, au titre du volet thématique "Développement économique", en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de ce droit, moyennant des montants conformes aux évaluations de France Domaine ;
- **de s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 par le Conseil d'Administration de l'établissement, et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;
  - **d'autoriser** le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et notamment des conventions opérationnelles correspondantes, établies par l'EPFL lors de chaque acquisition.

**13. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**  
**Affaires foncières - Prolongement de l'esplanade Erasme - Déclaration de projet**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de confirmer** l'intérêt général du projet de prolongement de l'esplanade Erasme et sollicite de M. le Préfet la déclaration d'utilité publique correspondante ;
  - **d'accepter** le report d'emprise de la limite Ouest du projet, sur une distance de 5 mètres, portant sur la parcelle BX n° 296 qui appartient à l'Association Immobilière Saint-Michel et, en conséquence, la réduction correspondante du périmètre de la déclaration d'utilité publique.

**14. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE Avis**  
**sur le projet de PLU arrêté de la commune d'Izeure**

**Le Conseil décide à la majorité :**

- **d'émettre** un avis favorable sur le projet de plan local d'urbanisme d'Izeure.

**15. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC Aéroport Dijon-Bourgogne - Convention**  
**de fonctionnement 2006 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon et la**  
**Communauté de l'Agglomération dijonnaise**

**Le Conseil décide à la majorité :**

- **d'approuver** le projet de convention à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon fixant les modalités de participation de la Communauté d'agglomération au fonctionnement de l'aéroport pour l'exercice 2006 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à sa mise en oeuvre ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice concerné.

**16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC Rencontres Technologiques Européennes "Goût Nutrition Santé" 7 et 8 juin 2007 - Demande de subvention présentée par Oséo.**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** une subvention de 2 500 € à Oséo pour les Rencontres Technologiques Européennes « Goût Nutrition Santé » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration du dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2007.

**17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC Espaces Publics Numériques - Demande de subvention de la Ville de Dijon - EPN au Centre Municipal des Associations**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** une subvention à la Ville de Dijon pour la création d'un Espace Public Numérique EPN au Centre Municipal des Associations ;
- **d'autoriser** Monsieur le président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention ;
- **de dire** que le versement interviendra sur présentation des factures acquittées et que les crédits seront prélevés sur le budget 2007.

**18. POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION Contrat local d'éducation artistique d'agglomération 2007-2009**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention ci-jointe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette présente convention ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour assurer une large diffusion de ce document afin de permettre le développement de ce dispositif ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2007, 2008 et 2009 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

**19. POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise : signature de la convention-cadre**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention-cadre, base nécessaire à l'animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération dijonnaise, en étroite collaboration avec les communes et ses partenaires ;
- **de demander** que les enveloppes budgétaires annoncées par l'Etat soient rapidement mobilisables, dès signature de la convention-cadre ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention-cadre relative au CUCS,

- **de préparer** la programmation 2007 du contrat dans le respect de l'enveloppe de 400 000 € votée au budget primitif 2007 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à négocier les termes d'une convention spécifique avec le Conseil Régional, permettant le financement d'actions dans le cadre du CUCS répondant à la fois aux objectifs généraux et spécifiques du CUCS d'agglomération et aux termes du règlement d'intervention adopté par le Conseil Régional ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention.

**20. POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION Semaine "ensemble pour l'emploi" du 2 au 6 avril 2007 : demande de subvention ANPE**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention « ensemble pour l'emploi » ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'ANPE Bourgogne ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2007 de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

**21. POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMERATION Soutien matériel et financier du Grand Dijon au lancement du "Trivial Prévention Sport Handicap"**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif TOM's 3 D, studio de graphisme rattaché à l'association « les Doigts Qui Rêvent », afin de permettre la mise en accessibilité des CD-Rom aux personnes déficientes visuelles ;
- **d'autoriser Monsieur le Président** à procéder au versement de cette somme à la Société « TOM'S 3 D » ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

**22. DEPLACEMENTS Réalisation des études et d'un réseau de Transport en Commun en Site Propre - Autorisation d'un lancement d'un appel d'offre restreint pour la désignation de la maîtrise d'oeuvre**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer un appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour les études et la réalisation du TCSP incluant l'ensemble des 3 corridors ; cet appel d'offres comportera un projet à développer par les candidats retenus à l'issue de l'analyse des candidatures ; ce projet portera sur les thèmes : aménagement urbain, insertion du TCSP, problématique transport tous modes, impact sur la circulation et moyens de communication mis en œuvre, à développer sur le site de la place de la République ;
- **de dire** que la rémunération des projets rendus par les candidats retenus pour remettre une offre mais qui ne seraient pas adjudicataires s'élèvera à 20 000 € HT ;

- **de procéder** à la désignation des membres du jury; sont désignés  
Président : M. François REBSAMEN ou son représentant,
  - Membres titulaires : Monsieur André GERVAIS, Monsieur Jean ESMONIN, Monsieur Michel BACHELARD, Monsieur Gilbert MENUT, Monsieur Jean-Patrick MASSON ;
  - Membres suppléants : Monsieur Jacques FOUILLOT, Monsieur Pierre PRIBETICH, Madame Colette POPARD, Monsieur Patrick SAUNIE, Monsieur Rémi DELATTE.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir pour la bonne administration de cette affaire.

**23. DEPLACEMENTS Mise à disposition, installation, maintenance, entretien de mobiliers urbains et d'abris de voyageurs - Mise à disposition, installation, maintenance, entretien et gestion d'un parc de vélos et stations vélos - Autorisation de lancement d'un appel d'offre ouvert**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de rapporter** la délibération en date du 21 décembre 2006 relative à cet objet ;
- **d'autoriser** le Président à lancer un appel d'offres pour un marché de mise à disposition, installation, maintenance et entretien de mobiliers urbains et abris voyageurs, ainsi que la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et la gestion d'un parc vélos et des stations vélos ;
  - **d'autoriser** le Président à signer tout document à intervenir.

**24. DEPLACEMENTS Centre d'information voyageurs intermodal - Convention d'exploitation**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** la convention d'exploitation du Pôle d'Echange Multimodal telle que jointe en annexe ;
  - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'exploitation et tout document associé à ce dossier.

**25. DEPLACEMENTS Schéma régional d'infrastructures de transport - Validation des actions**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'émettre** un avis favorable sur les orientations stratégiques et les fiches actions du schéma régional d'infrastructures de transport élaboré par le Conseil régional de Bourgogne.

**26. DEPLACEMENTS Système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs - Avenant n° 2**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché n°06-45 passé avec la société INEO SYSTRANS, ci-après annexé,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

**27. DEPLACEMENTS Aménagement du carrefour Palissy RD 122 A / RD 123 et convention à passer avec le Conseil Général**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de fixer** la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour l'aménagement du carrefour Palissy à hauteur de 1 400 000 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le président à signer la convention à intervenir entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et le Conseil Général de la Côte d'or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**28. DEPLACEMENTS Fonds de concours - Attribution Ville de Dijon - Travaux de voirie**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Dijon à hauteur de 50 % du montant HT des opérations, soit, sur un total de 35 200 Euros, un fonds de concours de 17 600 Euros ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions ci-après annexées définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**29. DEPLACEMENTS Transports scolaires - Modification du règlement**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de modifier** le critère de distance permettant, entre autres critères, d'attribuer la carte de transport scolaire ;
- **de préciser** la notion d'établissement scolaire de second degré pour les établissements privés ;
- **d'approuver** les modifications de l'article 2 du règlement de transports scolaires, telle qu'elles viennent d'être énoncées ;
- **de dire** que ces modifications prendront effet à partir de la rentrée scolaire 2007-2008.

**30. DEPLACEMENTS Création d'un itinéraire cyclable entre Quetigny et la future piscine olympique de l'agglomération dijonnaise - Versement d'un fond de concours à la ville de Quetigny**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de verser** en fond de concours à hauteur de 81 811,78 € TTC à la Ville de Quetigny pour la réalisation de la piste le long du boulevard de l'Europe ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Quetigny et à prendre tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**31. DEPLACEMENTS Promotion de l'usage du vélo - Subvention à l'association Vélocampus**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'accorder** une subvention de 4 000 € à l'association Vélocampus ;
  - **de procéder** à la désignation d'un représentant du Grand Dijon au conseil d'administration de l'association, est désigné : Monsieur Michel BACHELARD.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à procéder au versement de la subvention ;

**32. ENVIRONNEMENT Construction d'un centre de tri - Avenant n° 1 au marché 06-20 (lot VRD)**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au marché n° 06-20,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

**33. ENVIRONNEMENT Construction d'un centre de tri - Marché complémentaire au marché 06-20 (lot VRD)**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** le marché complémentaire au marché n° 06-20,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce marché pour le bon déroulement de l'opération.

**34. ENVIRONNEMENT Construction d'un centre de tri - Chaufferie bois et panneaux solaires - Demande de subvention**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter la subvention au taux le plus élevé possible auquel peut prétendre la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

**35. ENVIRONNEMENT UIOM - Cession de l'ancienne turbine**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de céder** l'ancien groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération à l'entreprise SOMIS pour un montant de 8000 € TTC
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.

**36. ENVIRONNEMENT Travaux dans les ateliers de collecte pour l'accueil des camions bennes GNV - Installation d'une chaufferie bois - Approbation du projet - Demandes de subvention**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter la subvention au taux le plus élevé possible auquel

peut prétendre la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

**37. Collecte et Traitement - Participation prévisionnelle des collectivités clientes aux charges de collecte et de traitement des déchets ménagers pour 2007**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de fixer** le montant des participations prévisionnelles que les collectivités clientes devront verser par acomptes mensuels à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au titre de l'élimination des déchets, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, tel qu'il figure aux tableaux annexés, soit :
  - 193 933 € au titre du service de collecte, à encaisser à l'article 758 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, collecte des ordures ménagères,
  - 1 024 161 € au titre du service de traitement (emprunt compris) à encaisser à l'article 758 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.
- **de dire** que ces prévisions feront l'objet d'une régularisation sur la base des dépenses réelles arrêtées par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en fin d'exercice.

**38. ENVIRONNEMENT Programme d'équipement des ménages de l'agglomération en récupérateurs d'eau de pluie - Autorisation de lancement d'un appel d'offres**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de lancer** un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de récupérateurs d'eau de pluie,
- **de solliciter** les subventions nécessaires pour la conduite de cette action sur une durée de 5 ans,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision pour mener à bien cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires.

**39. CULTURE ET SPORTS Sports - Stade d'athlétisme "Colette BESSON" - Proposition de dénomination**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de dénommer** le stade d'athlétisme communautaire « Stade d'athlétisme Colette BESSON ».

**40. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Convention UniversCités- Demande de subvention présentée par l'Université de Bourgogne pour le programme d'action de la Chaire UNESCO "Vin et Culture"**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** une subvention de 20.000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement des actions 2007 de la Chaire Unesco "Vin et Culture" aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**41. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Convention UniversCités - Demande de subvention présentée par le Centre d'Etude et de Recherche Politiques de l'Université de Bourgogne (CERPO) pour un programme de formation pour les peuples autochtones du monde francophone - session 2007.**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'attribuer** une subvention de 5.000 € à l'Université de Bourgogne, afin de participer au financement du programme de formation 2007 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater cette somme à l'Université de Bourgogne ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**42. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Vote du taux de taxe professionnelle pour 2007**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de fixer** le taux de taxe professionnelle pour l'année 2007 à 16,24 %.

**43. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Fixation des taux de TEOM dans le grand Dijon pour 2007**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de lever** sur les contribuables de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, en 2007, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant total de 15 952 904 € ;
- **de fixer** les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chaque zone comme indiqué au tableau ci-annexé.

**44. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Décision modificative n° 1**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'effectuer** les mouvements décrits ci-dessous, afin d'ajuster les prévisions budgétaires

**BUDGET PRINCIPAL**

**■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Chapitre 011/article 6226 (honoraires)	- 2 000 €
Chapitre 67/article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)	+ 2000 €

## **BUDGET ANNEXE DE LA D.P.I. ET DES D.A.S.R.I.**

### **■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- |   |            |
|---|------------|
| 1. <b>Chapitre 21/article 2182</b> (acquisition matériel de transport)  | + 46 000 € |
| Il s'agit d'un crédit nécessaire au remplacement du train de chenilles du chargeur LIEBHERR, qui n'était pas programmé. |            |
| - <b>Chapitre 23/article 2312</b> (travaux sur terrain)   | - 46 000 € |

### **■ BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

### **■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- |  |             |
|--|-------------|
| - <b>Chapitre 21/article 2154</b> (matériel industriel)  | - 100 000 € |
| - <b>Chapitre 23/article 2313</b> (constructions en cours)   | + 100 000 € |
| Ce crédit est destiné à financer les travaux supplémentaires d'aménagement du hall d'accueil existant. |             |

#### **45. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de modification du hall existant du crématorium**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à un complément de mission sur les travaux de décoration dans les locaux en cours de réalisation et un complément de mission pour les travaux de modification et d'aménagement du hall d'accueil existant et les travaux sur les façades extérieures ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ces dispositions.

#### **46. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport sur les marchés publics conclus en 2006**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de prendre acte** des rapports sur les marchés publics conclus en 2006

#### **47. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Restaurant administratif du personnel - convention avec la Ville de Dijon**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à passer entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Ville de Dijon, concernant le restaurant administratif, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

#### **48. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Subvention au Comité d'action sociale (CAS)**

##### **Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de verser** une subvention, au titre de l'année 2007, au Comité d'Action Sociale des collectivités territoriales et des organismes affiliés de l'agglomération dijonnaise pour un montant prévisionnel de 117 388 € pour le budget principal et 2 500 € pour le budget annexe DPI dans les conditions définies ci-dessus et précisées dans la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention à passer entre la Communauté et le Comité d'Action Sociale ainsi que tous documents nécessaires au versement de la subvention ;
- **de dire** que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2007.

#### **49. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Actualisation du régime indemnitaire applicable aux agents du Grand Dijon**

##### **Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de modifier la délibération du 17 mars 2005 et dire** que les rédacteurs territoriaux employés par le Grand Dijon sont bénéficiaires, à compter du 1er avril 2007 :  
si leur indice brut est inférieur ou égal à 380 : de l'indemnité d'administration et de technicité, dont le montant moyen annuel de référence peut se voir appliquer un coefficient allant de 0 à 8 ;  
si leur indice brut est supérieur à 380 : de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, dont le montant moyen annuel de référence peut se voir appliquer un coefficient allant de 0 à 8 ;
- **de préciser** que les autres dispositions de la délibération du 17 mars 2005 demeurent inchangées et que le régime indemnitaire sera réactualisé de façon automatique dès lors qu'une disposition législative ou réglementaire le prévoira ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **50. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Recrutement d'un chargé de mission TCSP**

##### **Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de créer** un emploi de chargé de mission TCSP à compter du 1er avril 2007 pour assurer les fonctions décrites ci-dessus;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à recruter un agent contractuel de catégorie A en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, à compter de la date du recrutement;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi par référence à la grille des ingénieurs en chef de classe exceptionnelle et de faire bénéficier l'agent, en fonction de son expertise et de son expérience antérieure, de la prime de service et de rendement et de l'indemnité spécifique de service ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

\* \* \* \* \*

Fait à Dijon, le  
Le Président,

François REBSAMEN